



Ardèche

Centre Communal  
d'Action Social

008-2025

Envoyé en préfecture le 04/12/2025  
Reçu en préfecture le 04/12/2025  
Publié le  
ID : 007-210703401-20251202-2025\_167-DE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

N° 1

Séance du 02 décembre 2025

Nombre de membres de la Commission Administrative : 10 Nombre de membres en exercice : 10	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 7 Date de convocation : 25 novembre 2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 02 décembre à 18h00, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Sylvie GOUNON, Marie-Thérèse MATHON, Chantal REDON et M. Gérard MERCIER.

Absents : Mme Adeline ANDONI et M. Robert FESCHET

Absents ayant donné procuration à : M. Philippe RIVAT à M. Alain LOUCHE

Excusés : M. Francis LACROIX

Secrétaire de séance : Gérard MERCIER

Quorum : 6

**Objet :** Décision modificative n° 01/2025 – budget CCAS M 57

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses supplémentaires pour les festivités des aînés 2025,

Mme Ingrid RABATÉ, adjointe en charge des affaires sociales, propose au CCAS de procéder à des réajustements de crédits dans la section dépenses de fonctionnement et d'autoriser la décision budgétaire modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitres / Articles	Montant
011 / 60623 (alimentation)	+ 2 350,00 €
012 / 6450 (charges de sécurité sociale et de prévoyance)	+ 650,00 €
65 / 65133 (secours d'urgence)	-1 500,00 €
65 / 6558 (autres contributions obligatoires)	-1 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00 €</b>

Le CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser cette décision modificative budgétaire.

Le secrétaire de séance



Gérard MERCIER

Pour extrait certifié conforme  
A VEYRAS, le 02 décembre 2025

Le Président,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 04/12/2025

Affichage et publication le 04/12/2025